

REGLEMENT INTERCLUBS HAUTS DE SEINE 1

ADDITIF AU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Le règlement de Nationale VI / Départementaux HAUTS DE SEINE 1 est celui appliqué à la Nationale IV, avec les modifications suivantes (les numéros d'articles correspondent aux numéros d'articles du règlement du Championnat de France des Clubs) :

1.1 Structure

La division Hauts De Seine1 est organisée par le Comité Départemental des Hauts de Seine. Elle est composée d'un groupe de 8 équipes. (A)

1.1a Au cas où il y aurait plus d'équipes inscrites les équipes seront partagées en deux groupes(A & B)

1.2 Déroulement de la compétition

A l'issue de la saison les premiers de chaque groupe monte en I.D.F 1.

2.1 Directeur de la compétition

Il est nommé par le Président des Hauts de Seine.

2.3 Lieu et heure des rencontres

Sauf contre-ordre du directeur de la compétition, l'heure du début des parties est 15h.

2.5 Arbitres

Pas d'obligation d'arbitre dans cette division.

3.7 Composition des équipes

Chaque équipe est composée de 4 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des règles Générales.

3.8 Forfaits sportifs

Une équipe ayant au moins 2 joueurs forfaits perd sur le score de 3-0 (3-0 de points de partie)

Un forfait d'équipe sera sanctionné par encaissement d'un chèque de caution de 20€.

3.9 Litiges techniques

Un appel des décisions de l'arbitre ou du directeur de groupe peut être interjeté. Les appels doivent être envoyés au Directeur Technique de la Ligue ou au directeur de la compétition, qui transmettra la plainte à la Commission des Litiges de la Ligue.

4.1 Points de parties

Le score d'une équipe ayant gagné par forfait sportif ou à la suite de pénalités administratives de l'équipe adverse est de 3-0 en points de parties,

4.5 Appels sportifs

Il peut être fait appel des décisions d'arbitres ou du directeur de groupe, auprès de la Commission des Litiges de la Ligue Ile-de-France.